



Mairie d'AUBY
Contrat avec L'association Human Groove »
Décision n° 2024/54/EDM

Publié le 26 février 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place une Master Class.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **L'Association Human Groove** pour la mise en place d'une master Class avec Arnold POL, atelier le 21, 22 et 23 octobre 2024 de 14 à 17h30 et un Live le Mercredi 23 octobre à 18h30.

De payer la somme de **1200 € TTC (Mille deux cent euros)**.

AUBY, le 20 février 2024

Christophe CHARLES

Maire

